

BAREME DISCIPLINAIRE JOUEUR / ÉQUIPE SAISON 2026/2027										
ART.	MOTIF	SANCTIONS								
2	Anéantissement d'une occasion de but	2 matchs								
3	Faute grossière	3 matchs Si cette faute occasionne une blessure, à tout le moins observée par un arbitre, le joueur fautif est passible de l'une des sanctions figurant à l'article 13 du présent barème.								
	Comportement :	VICTIMES								
		Joueur, Entraîneur, Éducateur, Dirigeant, Public						Officiels		
		Rencontre		Hors Rencontre	Amendes			Rencontre	Hors Rencontre	Amendes
4	Excessif / déplacé	1 match		2 matchs				1 match	2 matchs	
5	Blessant (propos – geste – attitude)	1 match		2 matchs				2 matchs	3 matchs	30€
6	Grossier / injurieux (propos - geste - attitude)	3 matchs		4 matchs				4 matchs	5 matchs	40 €
7	Obscène (propos - geste – attitude)	3 matchs		4 matchs				6 matchs	7 matchs	75 €
8	Intimidant ou menaçant verbal ou physique	4 matchs		6 matchs				10 matchs	15 matchs	100 €
9	Raciste ou discriminatoire (propos - geste – attitude)	10 matchs			200€			15 matchs (-1 point)		200€
10	Bousculade volontaire	5 matchs		7 matchs				15 mois (-1 point*)	30 mois (-2 points*)	200€
11	Tentative de coup, Tentative de brutalité	6 matchs		8 matchs				15 mois (-1 point*)	3 ans (-2 points*)	200€
12	Crachat	6 matchs		8 matchs	150€			15 mois (-1 point*)	3 ans (-2 points*)	200€
	Acte de brutalité / coup :	Action de jeu	Hors action	Hors Rencontre	Rencontre		Hors rencontre			
					Action de jeu	Hors action				
13.1	N'occasionnant aucune blessure ou uniquement constatée par l'arbitre	4 matchs	7 matchs	10 matchs	27€	30 €	50 €	5 ans (-3 points*)	7 ans (-4 points*)	250€
13.2	Constatée par certificat médical	5 matchs	8 matchs	12 matchs	30€	40€	50 €	8 ans (-4 points*)	12 ans (-5 points*)	275 €
13.3	Constatée par CM avec ITT inférieure ou égale à 8J	9 matchs	1 an (de 0 à-1 poin*t)	2 ans (de 0 à – 2 points*)	75€	100 €	250 €	16 ans (-5 points*)	20 ans (-6 points*)	325 €
13.4	Constatée par CM avec ITT supérieure à 8J	15 matchs	3 ans (de 0 - 3 points*)	5 ans (de 0 à -5 points*)	130 €	300 €	350 €	Radiation (-7 points*)	Radiation (-7 points*)	400 €
Lorsqu'une infraction visée au présent barème a été commise entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise), elle doit être retenue comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.										

BAREME DISCIPLINAIRE ENTRAINEUR / EDUCATEUR / DIRIGEANT / PERSONNEL MÉDICAL 2026/2027							
ART.	MOTIF	SANCTIONS					
		VICTIMES					
		Joueur, Entraîneur, Éducateur, Dirigeant, Public			Officiels		
	Comportement :	Rencontre	Hors Rencontre	Amendes	Rencontre	Hors Rencontre	Amendes
4	Excessif / déplacé	2 matchs	3 matchs		2 matchs	3 matchs	
5	Blessant (propos – geste – attitude)	2 matchs	3 matchs		3 matchs	4 matchs	40 €
6	Grossier / injurieux (propos - geste – attitude)	4 matchs	8 matchs		8 matchs	12 matchs	75 €
7	Obscène (propos - geste – attitude)	10 matchs	3 mois		4 mois	6 mois	100 €
8	Intimidant ou menaçant verbal ou physique	14 matchs	5 mois		7 mois	9 mois	130 €
9	Raciste ou discriminatoire (propos - geste – attitude)	5 mois		200 €	7 mois (-2 points*)		200€
10	Bousculade volontaire	12 matchs (- 1 point*)	4 mois (- 2 points*)		20 mois (-3 points*)	3 ans (- 4 points*)	200 €
11	Tentative de coup, Tentative de brutalité	4 mois (-1 points*)	6 mois (-2 points*)		22 mois (-3 points*)	44 mois (-4 points*)	200 €
12	Crachat	4 mois (- 1 point)	6 mois (- 2 points*)	150 €	22 mois (-3 points*)	44 mois (-4 points*)	200 €
	Acte de brutalité / coup :						
13.1	N'occasionnant aucune blessure ou uniquement constatée par l'arbitre	6 mois (-2 points*)	1 an (- 3 points*)		7 ans (-4 points*)	9 ans (-5 points*)	300€
13.2	Constatée par certificat médical	9 mois (-2 points*)	18 mois (-3 points*)	250 €	10 ans (-4 points*)	14 ans (-5 points*)	300€
13.3	Constatée par CM avec ITT inférieure ou égale à 8J	2 ans (-3 points*)	4 ans (-4 points*)	250 €	18 ans (-5 points*)	22 ans (-6 points*)	350€
13.4	Constatée par CM avec ITT supérieure à 8J	5 ans (-4 points*)	7 ans (-5 points*)	350 €	Radiation (-7 points*)	Radiation (-7 points*)	400 €
Lorsqu'une infraction visée au présent barème a été commise entre le coup d'envoi et le coup de sifflet final de l'arbitre (mi-temps comprise), elle doit être retenue comme ayant eu lieu au cours de la rencontre.							

*Il est rappelé que la sanction de retrait de point(s), au même titre que toutes les autres sanctions prévues dans le barème, est mentionnée à titre de sanction de référence. La commission compétente applique cette sanction au regard des circonstances particulières de l'espèce et en prenant en compte d'éventuelles circonstances atténuantes ou aggravantes.